



ERYTHROMYCIN 20 % - Poudre hydrosoluble

Composition:

Chaque gramme contient 200 mg de thiocyanate d'érythromycine.

Indications:

L'érythromycine est active contre une grande variété d'organismes pathogènes.

Il est particulièrement indiqué dans le traitement des infections à Mycoplasma et des bactéries des voies respiratoires chez les volailles, en particulier associé aux maladies respiratoires chroniques chez les volailles.

Dosage et Administration: Administrer par voie orale via de l'eau potable

La dose générale est de 100 g par 100-200 litres d'eau de boisson, pendant 4-5 jours.

Abstention: Viande: 2 jours, Oeufs : 2 jours

Conservation: Conserver au sec et au frais et à l'abri de la lumière.

Garder hors de la portée des enfants.

Présentations:

12 x 1 kg pot dans 1 carton.

USAGE VETERINAIRE SEULEMENT